

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 21 février 2022

OBJET :

Règlement budgétaire et financier

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°3

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 29 mars 2021, la Ville d'Essey-lès-Nancy a décidé, dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un règlement budgétaire et financier formalisant et précisant les principales règles de gestion budgétaire et financière auxquelles l'ordonnateur et les services de la collectivité entendent se conformer.

Le règlement budgétaire et financier de la ville d'Essey-lès-Nancy poursuivrait plus particulièrement les objectifs suivants :

- garantir le respect des règles budgétaires, financières et comptables définies par la réglementation générale en matière de finances publiques ;
- décliner ou préciser les normes génériques ;
- garantir la permanence et l'efficacité des méthodes et processus internes ;
- développer une culture financière et de gestion partagée par les agents, élus et partenaires de la collectivité ;
- améliorer le pilotage des politiques publiques ;
- développer la qualité, la régularité et la sincérité des comptes.

Le règlement budgétaire et financier de la ville, annexé à la présente délibération, s'imposerait à l'ensemble des pôles, services, élus et

gestionnaires de crédits et le service des finances serait garant de son respect et de son application.

Si, une fois adopté, le règlement budgétaire et financier demeure valable pour toute la durée de la mandature, il peut également faire l'objet de révisions.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

DELIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 25 février 2022.

Extrait conforme

Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	27
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	11 février 2022
- Convocation distribuée le :	11 février 2022
- Affichage du compte-rendu le :	25 février 2022
- Affichage du procès-verbal le :	1 ^{er} avril 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. PERRI, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CREUSOT à MME CADET
- M. KATZ à M. CHEVARDE

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. ROSSIGNON

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire